



110.^a session de la Conférence internationale du travail (Mai-Juin 2022)

Note d'information générale pour les délégués et conseillers travailleurs

A. Date, lieu et ordre du jour de la Conférence

La 110^{ème} session de la Conférence internationale du travail se tiendra à Genève, combinant la participation en présentiel et à distance par le biais d'une plateforme de vidéoconférence.

Une **brève séance d'ouverture aura lieu le vendredi 27 mai 2022 à 13h00 (heure de Genève)** afin d'élire les membres du Bureau de la Conférence, de désigner ses commissions de travail et d'approuver les ajustements à son Règlement et à ses méthodes de travail compte tenu du caractère spécifique et exceptionnel de la 110^{ème} session de la Conférence.

La Conférence **se réunira à nouveau du 30 au 11 juin 2022** pour traiter tous les points de l'ordre du jour. Pendant cette période, elle créera les groupes de travail chargés de traiter ces points. Les groupes de travail se tiendront du lundi 30 mai au jeudi 9 juin 2022, à l'exception du CAN qui pourrait, si nécessaire, prolonger ses travaux jusqu'au vendredi 10 juin. La cérémonie de clôture de la Conférence aura lieu le **samedi 11 juin 2022**.

Le travail des commissions se déroulera selon les horaires de Genève entre 15h30 et 18h30 (heure de Genève) et seront précédés de réunions de groupe.

L'ordre du jour de la conférence est le suivant :

- I. Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général;
- II. Programme et budget et autres questions;
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations;
- IV. Apprentissages (action normative, première discussion) ;
- V. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi dans le cadre du suivi de la Déclaration sur la justice sociale;
- VI. Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (discussion générale) ;
- VII. Inclusion des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT moyennant une modification du paragraphe 2 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998;
- VIII. Approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006 (sous réserve de l'adoption de tout amendement par la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, à la deuxième partie de sa quatrième réunion en mai 2022) ;

Les points III à VI seront traités par des commissions tripartites.

Les points VII et VIII seront traités par la commission des affaires générales.

Les informations pratiques sur la conférence sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/lang--fr/index.htm>

Le site web est régulièrement mis à jour ; nous invitons donc les délégués et conseillers des travailleurs à le consulter régulièrement. Nous recommandons également aux délégués et conseillers de télécharger l'application de la conférence lorsqu'elle est disponible sur le site, car elle fournira des informations et des mises à jour quotidiennes sur le programme de la conférence, les comités et les réunions des groupes de travailleurs.

B. Réunions préparatoires du Groupe des Travailleurs

La réunion préparatoire du groupe des travailleurs se tiendra le **jeudi 26 mai de 13h00 à 15h00 (heure de Genève)**. L'objectif de cette réunion est d'élire les membres suivants du bureau du groupe des travailleurs :

- Président du Groupe des travailleurs ;
- Secrétaire du Groupe des travailleurs ;
- Vice-présidents du groupe des travailleurs (pas de nombre fixe, mais généralement quatre);
- Vice-Président travailleur de la Conférence (cette année, une déléguée d'Amérique Latine);

En outre, le groupe des travailleurs doit élire le membre travailleur de la commission de vérification des pouvoirs. Par la même occasion, les vice-présidents travailleurs des différentes commissions seront élus.

Les réunions préparatoires suivantes se tiendront comme suit :

→ OUSA	mercredi 25 mai	13.00-15.00 (heure de Genève)
→ FSM	mardi 24 mai	13.00-15.00 (heure de Genève)
→ CSI	mardi 24 mai	13.00-15.00 (heure de Genève)

La première réunion en présentiel du groupe des travailleurs se tiendra le **dimanche 29 de 13h00 à 15h00 (heure de Genève) dans la salle XIX au Palais des Nations.**

C. Coordination du Groupe des Travailleurs

Le groupe des travailleurs se réunira de **09h00 à 09h30 (heure de Genève)** les 1er, 3, 4, 6, 8 et 10 juin.

Les membres travailleurs des différentes commissions auront également des réunions régulières pour discuter de leur position. Toutes les réunions des travailleurs et des commissions seront annoncées dans l'application de la conférence et sur le site Internet de l'OIT ; veuillez donc le consulter régulièrement pour obtenir les derniers détails sur les réunions.

D. Inscription et adhésion aux comités

En raison de la limitation de l'espace dans les salles de réunion, les délégations tripartites ne seront composées que de personnes ayant des droits de participation active en vertu du Règlement de la Conférence.

Toutes les commissions de la Conférence se réuniront physiquement à Genève (Palais des Nations et bâtiment du siège du BIT) et seront ouvertes à la participation en présentiel des délégués et conseillers inscrits. Tous les délégués et conseillers accrédités désignés pour participer aux commissions doivent être inscrits individuellement et fournir une adresse électronique individuelle pour recevoir les liens vers les réunions des commissions. La participation virtuelle sera possible pour tous les participants et pour toutes les séances de la Conférence et de ses commissions. Les observateurs ne peuvent participer que de manière virtuelle. Pendant la Conférence, les changements relatifs aux commissions doivent être soumis au moyen du formulaire (https://ilo.org/ilc/ILCSessions/109/committees/WCMS_844681/lang--fr/index.htm) **avant 17 heures (heure de Genève)**. Ces changements sont automatiquement transmis à ACTRAV-CONF@ilo.org et seront reflétés dans les listes du jour suivant. Aucune inscription en commission ne sera valable tant que les pouvoirs des délégations n'auront pas été communiqués par les gouvernements au Bureau du Conseiller juridique du BIT.

E. Procédures

Le règlement intérieur de la Conférence et de ses commissions figure dans le Règlement intérieur de la Conférence internationale du travail, qui peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:62:0::NO:62:P62_LIST_ENTRIE_ID:3088520:NO

Compte tenu de leur complexité et du fait qu'elles ont dû être adaptées au caractère exceptionnel de cette conférence, n'hésitez pas à demander au secrétariat du groupe des travailleurs ou à ACTRAV toute information ou explication concernant ces règles.

F. Séances plénières

Le débat en plénière débutera le **lundi 6 juin** et comprendra les remarques d'ouverture du Directeur général et des porte-parole des groupes, ainsi que la présentation des rapports des présidents du Conseil d'administration, suivie d'interventions sur le rapport du Directeur général et des présidents du Conseil d'administration. **Les sessions plénières se termineront le 9 juin.** Le rapport du Directeur général a pour thème: "Les pays les moins avancés : Crise, transformation structurelle et avenir du travail".

Le rapport du Directeur général comprend également un **appendice sur : "La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés"**.

La durée des interventions en séance plénière est fixée à un maximum de 4 minutes. Les délégués travailleurs ou leurs suppléants sont instamment invités à prendre la parole en séance plénière. **Les inscriptions pour les interventions sont ouvertes le 12 mai et se terminent le 7 juin à 18h00 (heure de Genève).** Les demandes d'intervention doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : plenaryspeeches@ilo.org.

Les interventions peuvent être faites en personne ou par le biais de déclarations préenregistrées. Il est également possible d'intervenir en direct par vidéoconférence, mais ce n'est pas conseillé en raison d'éventuels problèmes de connectivité. Des informations pratiques relatives aux interventions en plénière seront également publiées sur le site web de la conférence. La conférence célébrera :

- **Le Sommet sur le monde du travail le 10 juin.**
- **La Journée mondiale contre le travail des enfants 2022 le vendredi 3 juin 2022** de 15.30 à 16.45 pm.

L'événement de solidarité avec la Palestine aura lieu le jeudi 2 juin à 18h30 (heure de Genève) dans la salle V du BIT.

L'adoption des rapports et des résolutions préparés par les commissions techniques aura lieu les deux derniers jours de la conférence.

H. Notes d'information sur les différents points de l'ordre du jour

Le Secrétariat a préparé des notes d'information sur les points III à VII de l'ordre du jour. Ces notes sont à la disposition des travailleurs membres des comités respectifs et sont également publiées sur le site <http://www.ituc-csi.org/> dès qu'elles sont disponibles en anglais/français/espagnol.

I. Secrétariat du Groupe des travailleurs chargé des diverses Commissions

III.	Commission de l'application des normes	Mr Paapa Danquah
IV.	Commission normative: Apprentissages	Mr Yorgos Altintzis, Mr Tim Noonan, Mr Martin Henry
V.	Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi	Ms Marieke Koning and Ms Evelyn Astor
VI.	Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire	Ms Maité Llanos, Ms Marina Monaco and Ms Paola Simonetti

Commission des affaires générales

VII.	Inclusion des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	Mr Jeroen Beirnaert
VIII.	Approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006	Mr Jeroen Beirnaert

J. Badges d'accès

Les horaires d'ouverture du bureau d'inscription situé au **bureau (niveau P1) du bâtiment de l'OIT** sont les suivants:

- le **vendredi 27 mai 2022, de 10 h à 16 h.**

Les horaires d'ouverture du bureau d'inscription situé à la **porte de Pregny du Palais des Nations** sont les suivants:

- le **samedi 28 mai, de 10 h à 17 h;**
- le **dimanche 29 mai, de 10 h à 19 h;**
- la première semaine:
 - le lundi 30 et le mardi 31 mai, de 8 h à 19 h;
 - du mercredi 1^{er} au samedi 4 juin, de 9 h à 17 h;
- la deuxième semaine:
 - du lundi 6 au samedi 11 juin, de 9 h à 17 h.

Il est recommandé de s'inscrire et de retirer les badges les vendredi 27 (OIT), samedi 28 et dimanche 29 mai (Palais des Nations) afin d'éviter une très longue attente au bureau d'inscription dans la matinée du lundi 30 mai 2022.